

## CHAPITRE 2

# DEUX DYNASTIES et DIX-HUIT SEIGNEURS de LA BARRE d'ANDONE pour un PETIT FIEF

« La tradition familiale oblige aussi, comme la noblesse », Ernest Chinard.  
 « Vous connaissez le dicton français : noblesse oblige. Eh bien, c'est toute la définition de la noblesse :  
 elle oblige et ne fait pas autre chose », Valérie Larbaud.

date propriété	évolution du domaine et (résidences des seigneurs)	propriétaires successifs	
III siècle	fortin d'Auzona		
X siècle	castrum d'Andone	Arnaud Manzer, Guillaume II Taillefer	comtes d'Angoulême
XII-XIII, ?	fief d'Andone		
avant 1470 - ?	nouveau fief de La Barre/Andone; construction du château; (La Barre)	Jean Triquot (1440 ? - ?)	écuyer
	transmission par alliance; (La Barre)	Marthe Triquot	
avant 1520 - ?	(La Barre)	Antoine Horric (1480 ? - ?)	écuyer,
avant 1560 - ?	épouse Louise Laurens, fille d'un maire de Niort	Jean Horric (1515 ? - 1595)	écuyer, gentilhomme de la Chambre du Roi
	adjonction du fief du Chastelars par alliance avec Anne de Mergéy	Jean II Horric (1545 ? - ?)	écuyer,
	(La Barre)	Jean III Horric (1580 ?-1642)	écuyer,
	(La Barre)	Jean IV Horric (1619 - 1695)	écuyer
1675 - 1685	1685 : vente à Jean Gourdin à la suite d'une saisie féodale; (La Barre)	Pierre Horric (1650 - ?)	Chevalier, garde du corps du Roi
1685 - ?	étage noble; association avec les fiefs de la Faye, Fenestre, Pouillac, la Barrière; (La Barrière- Tourriers, puis Maine-Blanc à Angoulême et La Barre)	Jean Gourdin de La Faye (1630 ? - 1700?),	écuyer
? - 1751	jardin d'agrément; (La Barre et Angoulême)	Francois Gourdin (1680 ? - 1751)	Chevalier, Brigadier
1751 - 1771	1751 : hérite de tous les biens de la famille Gourdin; rachète Andone en 1761. Transmission par alliance avec Jean-Hélie Duboys; (Balzac, puis Tourriers; puis La Barre et Angoulême)	Marie-Thérèse Bourrée de Villement de Balzac 1736-1773)	arrière petite fille de Jean, fille de Louis-Robert Bourrée de Balzac - receveur des tailles d'Angoulême
1771 - 1796	extension batiments agricoles; agrandissement foncier; rénovation; (Paris, Angoulême, La Barre)	Jean Helie Duboys de LaBernarde (1716 - 1802)	Chevalier, Maréchal de camp, maire de Villejoubert
1796 - 1803	achat bien national par "financement discret" de Jean-Hélie; retrocession à Louis-Robert Duboys en 1803; (La Bernarde, Angoulême)	Pierre Duboys de Labernarde (1756 - 1834) (et Pierre Hériard de Boisrecloux (1773- ?)), neveux de Jean-Hélie	administrateur de la Charente, député
1803 - 1857	la Barre = annexe viticole de Puyfrançais (Anais); agrandissement foncier; (Puyfrançais, Angoulême)	Louis-Robert Duboys de Labarre (1773 - 1857)	Chevalier, chef d'état major garde nationale Charente, maire d'Anais
1857 - 1887	gestion par Léo de Labarre; (Puyfrançais)	Herminie Duboys de Labarre (1809 - 1887)	sans descendance
1887 - 1893	reconversion lait élevage céréales; (Puyfrançais)	Léo Duboys de Labarre (1819 - 1905)	peintre - élève de delacroix
1893 - 1941	mécanisation; réfection toitures, communs; (Puyfrançais)	Ludovic Duboys de Labarre (1862 - 1841)	
1941 - 1974	électrification; nouvelle restauration; (Angoulême)	Etienne Duboys de Labarre (1899 -1967)	Conseiller général de la Charente
1974 - 1994	résidence secondaire; (Bourges)	Elisabeth Duboys de Labarre (1942)	adjointe au Maire de Bourges

*les différents propriétaires des terres /domaine de La Barre(d'Andone) du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle.*



*Jean-Hélie Duboys de La Bernarde,  
vers 1788, propriétaire de 1771 à 1796*



*Louis-Robert Duboys de Labarre, vers 1850,  
propriétaire de (1796)/1803 à 1857*



*Léo de Labarre, vers 1850,  
propriétaire de 1857 à 1893*

























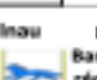







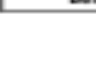



*Ludovic (et Jacques) de Labarre vers  
1938, propriétaire de 1893 à 1941*



*Etienne de Labarre vers 1965,  
propriétaire de 1941-1967 (1974)*

PROPRIETAIRES CHATEAU DE LA BARRE 1470-2020

<p>Castrum d'Andone détruit en 1028, seigneurs d'Andonne aux XIIe-XIIIe construction d'un logis noble</p>		<p><b>1470 ?</b> date propriété</p>	<p><b>1470-1685</b> famille Triquot-Horric (Xe viking) : 215 ans</p>	<p>date mariage</p>	<p><b>1685-1994</b> famille Gourdin-Duboy (croisade) 309 ans</p>	
<p>seigneur de La Barre 1er fief situé à St-Amand-de-Nouère</p>	<p>écuyer</p>	<p><b>1470 ?</b></p>	<p> Jean Triquot 1440?-77</p>	<p><b>1480</b></p>	<p>Marie de livron </p>	<p>construction du Château de La Barre</p>
<p>TRANSMISSION PAR LIGNAGE MATERNEL</p>						
<p>Fief d'Andone déplacé à Villejoubert</p>	<p>écuyer</p>	<p><b>1518</b></p>	<p> Antoine Horric 1495 ?-?</p>	<p><b>1518</b></p>	<p> Marthe Triquot</p>	<p>1520 hommage au comte de Rochefoucauld</p>
<p>seigneur de La Barre, de la Mothe d'Andone et d'Andone</p>	<p>écuyer, gentilhomme chambre du roi</p>	<p><b>1560 ?</b></p>	<p> Jean Horric 1519 ?-1595</p>	<p><b>1545</b></p>	<p> Catherine Regnault de st Mary</p>	<p>1560 hommage au comte de la Rochefoucauld</p>
<p>seigneur de La Barre, d'Andone et du Chastelars</p>	<p>écuyer</p>		<p> Jean II Horric 1545 ?-?</p>	<p><b>1577</b></p>	<p> Anne de Mergoy de Bernage</p>	<p>filie de Jean de Mergoy, fidèle de F. de la Rochefoucauld, protestant.</p>
<p>seigneur de La Barre d'Andone, du Chastelars</p>	<p>écuyer</p>		<p> Jean III Horric 1580 ?-1642</p>	<p><b>1637</b></p>	<p> Louise Laurens de Mortmartin</p>	<p>le père de Louise est maire de Niort</p>
<p>seigneur de la Rochetolay, de La Barre, d'Andone</p>	<p>écuyer</p>		<p> Jean IV Horric 1619-1685</p>	<p><b>1647</b></p>	<p> Louise Réorteau de la Rochetolay</p>	<p>procès perdu (1648-1677) liés à droit de chasse dans forêt de Boies.</p>
<p>seigneur de La Barre et d'Andone jusqu'à 1685</p>	<p>chevalier, garde du corps du Roi</p>	<p><b>1675</b></p>	<p> Pierre Horric 1650-?</p>	<p><b>1678</b></p>	<p> Louise Morineau veuve de Iescan</p>	<p>Jean IV Horric teste en faveur de Pierre en 1675</p>
<p>VENTE de LA BARRE en 1685 - VENTE d'ANDONE en 1761 (aux Gourdin-Bourrée)</p>						
<p>seigneur de la Faye, la Barrière, Chatelars, La Barre, Pouillac</p>	<p>écuyer</p>	<p><b>1685</b></p>	<p> Jean Gourdin 1630 ?-1700?</p>	<p><b>1663</b></p>	<p> Madeleine de La Sudrie (1649?-1738)</p>	<p>Jean Gourdin acquiert La Barre en 1685 aux héritiers Horric</p>
<p>seigneur de La Barre, du Chatelars, de Fenestre</p>	<p>chevalier, brigadier de l'armée du Roi</p>	<p><b>1710</b></p>	<p> François Gourdin 1680 ? -1751</p>		<p> Anne Gourdin 1685?-1774 sœur de François épouse Jean Baboud</p>	<p>François (sans descendance) teste au profit M.T Bourrée</p>
<p>Bourrée : seigneur de Balzac et de Villemont</p>	<p>écuyer, conseiller du Roi</p>	<p><b>1751</b></p>			<p> Marie Baboud épouse Louis-Robert Bourrée de Villemont.</p>	<p>Famille Bourrée : réside à Balzac jusqu'en 1745. Rachète Andone en 1761.</p>
<p>TRANSMISSION PAR LIGNAGE MATERNEL</p>						
<p>seigneur de la Bernarde, puis seigneur de La Barre, La Faye, Chatelard, Pouillac, Fenestre et Andone</p>	<p>chevalier, maréchal de camp</p>	<p><b>1771</b></p>	<p> Jean-Hélène Duboy de Labernade 1716-1802</p>	<p><b>1771</b></p>	<p> Marie-Thérèse Bourrée de Balzac 1736-1773</p>	<p>Seule descendante Gourdin. Jean-Hélène se marie en 2nd noces avec Guillemine de Guymard (1742?-1810)</p>
<p>Pierre Duboy de la Bernarde et Pierre de Balzac (neveux de J-H) rachètent La Barre en 1796-1803 suite à confiscation des biens des émigrés (Révolution française) et le rétrocède à Louis-Robert Duboy de Labarre en 1803</p>						
<p>seigneur de La Barre, du Chatelard, de Pouillac de 1798 à 1857</p>	<p>chevalier, chef d'état major garde nationale conseiller général</p>	<p><b>1802</b></p>	<p> Louis-Robert Duboy de Labarre 1773-1857</p>	<p><b>1803</b></p>	<p> Marie de Castelnau de la Loubière 1776-1848</p>	<p>Louis-Robert naît à La Barre, émigre (1791-1800). récupère La Barre en 1803</p>
<p>domaine dirigé par son frère Léo (de 1857 à 1887)</p>		<p><b>1857</b></p>	<p> Hermine Duboy de Labarre 1809-1887</p>		<p> Laure Prévraud de Chambonnaud 1831-1893</p>	<p>Louis-Robert a acheté Puyfrancais en 1809. Hermine hérite de La Barre en 1857</p>
<p>propriétaire de La Barre de 1887 à 1893</p>	<p>peintre, élève de Eugène Delacroix</p>	<p><b>1887</b></p>	<p> Léo Duboy de Labarre 1819-1905</p>	<p><b>1851</b></p>	<p> Clotilde Cantillon de Lacouture 1867-1949</p>	<p>Léo hérite de Puyfrancais en 1857, achète La Barre au décès d' Hermine en 1887</p>
<p>propriétaire de La Barre de 1893 à 1941</p>		<p><b>1893</b></p>	<p> Ludovic Duboy de Labarre 1862-1941</p>	<p><b>1889</b></p>	<p> Jeanne Martin de Beaucé 1902-1986</p>	<p>Ludovic : hérite d'une partie de puyfrancais et de La barre en 1893</p>
<p>propriétaire de La Barre de 1941 à 1967</p>	<p>Conseiller Général de la Charente, C munic villejoubert</p>	<p><b>1941</b></p>	<p> Etienne Duboy de Labarre 1899-1967</p>	<p><b>1922</b></p>		<p>hérite de La Barre en 1941</p>
<p>propriétaire de La Barre de 1974 à 1994</p>		<p><b>1974</b></p>	<p> Elisabeth Duboy de Labarre</p>	<p><b>1965</b></p>	<p> Robert Pellerin</p>	<p>hérite de La Barre en 1974</p>
<p>propriétaire de La Barre</p>	<p>chef d'orchestre</p>	<p><b>1994</b></p>	<p>Vladimir Ashkenazy</p>			<p>achète en 1994</p>
<p>propriétaire de La Barre</p>			<p>Bernard Kuin</p>			<p>achète en 2018</p>

## ***Deux dynasties résumées en un tableau***

Le domaine de La Barre est constitué du fief\* de La Barre et du fief d'Andone (ou fief de la Mothe d'Andone)<sup>1</sup> sur la paroisse de Villejoubert.

Ces deux fiefs constituent une entité foncière d'un seul tenant. Le fief du Chatelard,<sup>2</sup> dépendant de Saint-Amant-de-Boixe, y est adjoint en 1577 par alliance.

Le domaine est un petit fief agricole, arrière-fief\* de la Baronnie de Montignac.

Du XV<sup>e</sup> à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et en 500 ans d'existence, seules deux dynasties de propriétaires président à la destinée du domaine :

- la famille Triquot/Horric de La Barre, de 1470 (a minima) à 1685, soit 215 années ;
- la famille Gourdin de La Faye de La Barre/Dubois de la Bernarde de la Barre, de 1685 à 1994, soit 309 années.

Les différents propriétaires appartiennent à la petite noblesse terrienne de l'Angoumois (cf. annexe 5 : *preuves de noblesse famille Gourdin 1669 pour d'Aguesseau*). Jusqu'à la Révolution, ce sont souvent des écuyers ou des chevaliers. Certains ont acquis des charges royales quelquefois vénales. D'autres occupent des fonctions militaires, où certains font de brillantes carrières.

Mais, ce sont d'abord et avant tout des propriétaires fonciers gérant leur domaine en régime de laboureurs ou de métayage jusqu'en 1994. Les propriétaires successifs du domaine sont sensiblement aisés.

Malgré quelques incertitudes, on a essayé de retracer la succession des propriétaires du domaine, que est synthétisée dans un tableau nominatif donnant des renseignements sur les différents propriétaires.

Quelques charges ou fonctions exercées par les seigneurs de La Barre ou leurs alliés

Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi (charge vénale) (Horric) : Il porte les lettres ou autres communications du Roi à Paris, en province et à l'étranger. Il transmet les compliments ou condoléances du Roi aux grands seigneurs et princes étrangers. Il notifie aux cours étrangères les naissances et décès liés à la famille royale. Il porte les ordres du roi aux parlements.

Garde du corps du Roi (Horric) : cent gardes du corps et quelques centaines de Suisses forment toute la défense du palais. Leur service consiste à monter la garde aux portes des appartements, à prendre les armes quand les princes passent et à escorter les dîners de la famille royale. Ils sont la protection rapprochée du prince. Ils veillent sur le roi à l'intérieur de son palais.

Officier d'artillerie de marine (Gourdin) : Colbert crée en 1680 un corps d'officiers d'artillerie de marine et des compagnies d'apprentis canonnières commandées par des officiers de vaisseau. En 1692 apparaît le corps unique de l'artillerie de marine qui, en 1739, se voit confier la défense des côtes et, en 1761, la mise en œuvre de l'artillerie aux colonies.

Conseiller du Roi (charge vénale anoblissante, très recherchée par la bourgeoisie) – Bourée-Gourdin – : Magistrat et officier de Cour de justice, il est chargé de dresser, signer ou rapporter les lettres de grâce, de rémission et autres actes.

Receveur des tailles de l'élection d'Angoulême (charge vénale) (Bourée-Gourdin) : le receveur des tailles, agissant localement, perçoit les impositions directes et transmet cette recette aux receveur général. Cette charge est particulièrement lucrative. L'élection d'Angoulême était composée de paroisses, devenues des communes, situées aujourd'hui en Charente, Charente-Maritime et Dordogne.

## ***La dynastie Triquot-Horric, celle qui « invente » La Barre !***

Le premier seigneur du fief de La Barre identifié dans les archives est Jean I Triquot qui rend hommage à Foucauld III seigneur de La Rochefoucauld et de Montignac en 1429.

<sup>1</sup> La Barre et Andone : seuls fiefs de la commune de Villejoubert identifiés dans *l'inventaire des fiefs de l'évêché d'Angoulême*, dressé en 1865 par Edouard Sénemaud. Dans les archives, on trouve deux

dénominations distinctes du fief d'Andone : Andone et/ou la Mothe d'Andone.

<sup>2</sup> On trouve dans les actes et la littérature indifféremment Chatelard, Châtelar ou Chastelars.



« hommage » rendu par Jean triquot (de La Barre), signé Foucault de La Rochefoucault, 1429

Un « Pierre Triquot, dit de La Barre renonce le 10 juin 1456 à son droit de se faire héberger et vêtir par le couvent de l'abbaye de St-Amant-de-Boixe ». <sup>3</sup> Son fils Jean II (ca. 1440 ? - avant 1518) rend hommage en 1487 à l'évêque d'Angoulême pour son fief de St-Amant-de-Nouère. C'est Pierre ou Jean II qui transporte le fief de *La Barre*, sis à Saint-Amant-de-Nouère – sous suzeraineté de l'évêque d'Angoulême – sur leurs terres roturières d'Andone, à Villejoubert. Cette décision est sans doute motivée par les privilèges qu'offre le baron de Montignac, nouveau suzerain, dans la forêt de Boixe, notamment « la liberté d'y chasser à volonté, avec chiens et réseaux, le lièvre, le renard et le chevreuil. ».

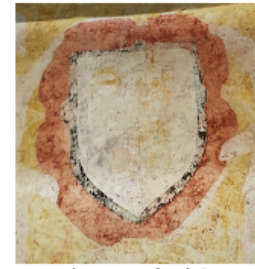
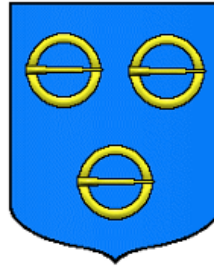


le fief primitif de La Barre à St-Amant-de-Nouère, situé à 13 km à l'Ouest de Villejoubert (IGN)

Sa fille Marthe épouse Antoine Horric (ca 1490 - ?) vers 1515. Cela ouvre la période *Horric* de la vie du domaine. Leur descendance devient seigneur de La Barre par lignage maternel.

Blason de la famille Horric <sup>4</sup>

<sup>3</sup> Lièvre (Auguste François), *exploration archéologique du département de la Charente*, Ed. SAHC, 1884.



peinture sur cheminée, donjon de La Barre, XVe

D'azur à trois boucles alias fermail d'or

- L'or : richesse, force, foi, pureté, constance ;
- L'azur : royauté, majesté, beauté ;
- Fermail (ou boucle) : nom donné aux boucles des ceinturons, baudriers, harnais : En héraldique, la présence du fermail est une marque de dignité, on s'en sert pour faire des présents aux personnes de considération.

Les *Horric de La Barre* (ou *Horry* ou *Orricq*) sont une des branches d'une famille considérée comme l'une des plus anciennes maisons féodales des provinces de l'ouest de la France. Cette famille aurait eu un ancêtre viking qui se serait fixé sur les bords de la Charente au Xe siècle. Cette famille s'implante dans plusieurs provinces et ses états de services sont brillants.



Contrat de mariage entre Philippe Horric et Marie Anne de Montalembert, 13 février 1685

La dynastie Triquot-Horric de La Barre se fixe durablement de 1487 <sup>5</sup> à 1685 sur le domaine de La Barre. Sept seigneurs se succèdent.

Le château de La Barre, construit par Jean Triquot (ou son père ou son gendre) à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, constitue la résidence principale de

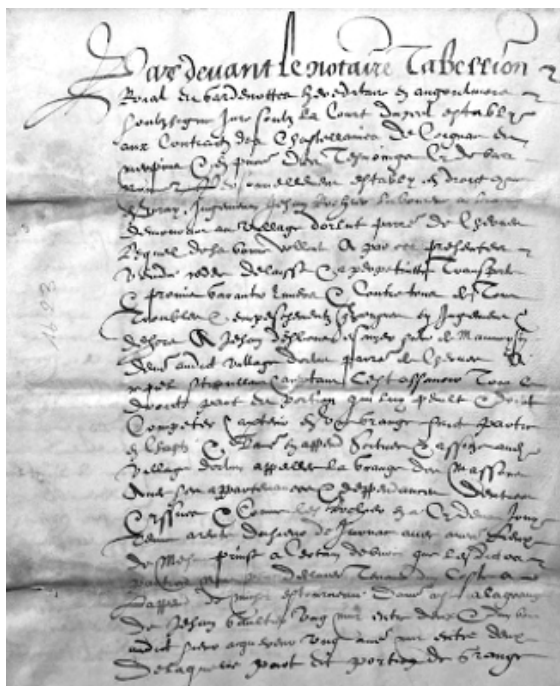
<sup>4</sup> Ouvrard (Jean-Marie), *Armorial Charentais*.

<sup>5</sup> 1<sup>ère</sup> date identifiée dans un aveu ; on peut supposer une construction du château autour de cette date.

cette famille. Des mariages et baptêmes célébrés dans la chapelle du château, la signature de contrats notariés et des décès au château en témoignent.

Vers 1550, les membres de la famille Horric se convertissent au protestantisme. En particulier, Jean II Horric épouse en 1577 Anne de Mergéy, fille du premier mémorialiste <sup>6</sup> du protestantisme et bras droit du comte de La Rochefoucauld, leader national de la Réforme.<sup>7</sup> Anne de Mergéy apporte à la famille Horric le fief du Chatelard (paroisses de Montignac et Saint-Amant-de-Boixe) distant de 2 km de La Barre.

En 1586, Jean II Horric vend à un tiers une partie de ses droits de chasse dans la forêt de Boixe sans autorisation de son suzerain, le comte de La Rochefoucauld.



acte de Mariage Jean III Horric et Louise Laurens, 1617

Jean IV Horric, né en 1619, est le dernier seigneur « Horric » de La Barre, d'Andone et du Chatelard.<sup>8</sup>

En 1648, Jean Horric n'ayant pas rendu et servi l'hommage de son fief, La Barre fait l'objet d'une première saisie féodale. Jean IV

s'exécute et donne l'accolade à son haut et puissant suzerain. Tirant prétexte de la faute de l'ancêtre de Jean IV – qui était toujours protestant – et soucieux de retirer le privilège de chasse dans la forêt de la Boixe imprudemment accordé au fief de La barre par ses ancêtres, le duc de La Rochefoucauld engage alors un long procès devant le Parlement de Paris. A la suite de ce procès, que perd Jean IV malgré sa conversion en 1662 au culte catholique, le roi ordonne en 1677 la vente par décret du fief de La Barre.



acte d'huissier à Jean Horric l'obligeant à la vendition de la Barre au profit de Jean Gourdin de La Faye, 19 janvier 1680.

Avant le 19 janvier 1680, les terres de La Barre sont « vendues » à Jean Gourdin de La Faye (ca 1630-ca 1700), mais cette vente est contestée par Jean Horric, comme en témoigne une exploit d'huissier signifiant à Jean IV Horric et à son épouse Dame Réorteau « la sentence d'ordre de la distribution du prix de la vendition

<sup>6</sup> Jean de Mergéy (1536-1615), protestant, et Marguerite de Valois, catholique, sont les deux seuls mémorialistes qui ont raconté le déroulement des événements de la St-Barthélemy de l'intérieur du Palais du Louvre. Il réside au Chatelard où il écrit ses mémoires en 1613.

<sup>7</sup> Bujeaud (Victor), *chroniques protestantes de l'Angoumois XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> XVIII<sup>e</sup> siècle*. 1860.

<sup>8</sup> On note que Pierre Dubois, aïeul direct de Jean-Hélie Dubois de La Bernarde, rend hommage pour ses terres de La Bernarde à Idas Prévéraud sieur du Chastelard.

d'une terre et seigneurie de La Barre d'Andone ». (cf. annexe 4).

On retrouve un acte du 20 août 1685, par lequel Dame Réorteau passe un accord concernant le paiement de son douaire assigné sur la terre de la Barre, avec sa fille Anne-Renée – épouse de Pierre Réorteau, chevalier, seigneur de la Rochetolay –, et avec Jean Gourdin, écuyer, seigneur de la Faye et de la Barrière. Cet accord est soumis préalablement à l'arbitrage du comte de Jarnac.<sup>9</sup>

C'est donc finalement en 1685 que Jean Gourdin entre en pleine possession des fiefs de La Barre et du Chatelard, le fief d'Andone étant séparé de la vente et repris par Anne-Renée Horric de la Rochetolay – fief qui est racheté en 1761 par la famille Gourdin ;



acte de Vente de La Barre entre Horric et Gourdin 1682

### **La dynastie Gourdin-Dubois**

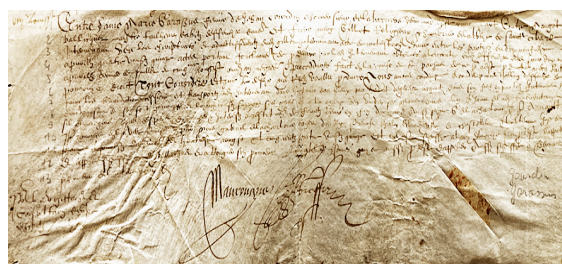
- 309 années pour une nouvelle dynastie ... grâce à une fille unique

Jean Gourdin (ca. 1630 - ca.1700), nouveau seigneur des fiefs de La Barre et du Chatelard à partir de 1685, est également

<sup>9</sup> Réf. *Armorial de l'Angoumois*, JM Ouvrard, web. A noter que Jean IV Horric était page du comte Chabot de Jarnac.

seigneur des fiefs de La Faye, de la Barrière, de Fenestre et de Pouillac à Tourriers, paroisse voisine de Villejoubert. Il est propriétaire du logis du Maine-Blanc à Angoulême.

La famille Gourdin est une vieille famille angoumoisine, dont un des ancêtres a sans doute accompagné le comte d'Angoulême, Guillaume VI Taillefer, lors de la deuxième croisade (1147-1149). Tout comme Guillaume Taillefer a conquis son patronyme parce qu'il aurait fendu l'armure d'un viking, le patronyme *Gourdin* viendrait-il de la maîtrise d'un gros bâton par le premier chevalier Gourdin ?



Hommage liant ? Gourdin et ? Garassus 1595

Jean Gourdin de La Faye épouse en 1664 Magdelaine de La Sudrie (? -1738)<sup>10</sup>. Ils ont quatorze enfants, qui vivent tous jusqu'à l'âge adulte, ce qui pour l'époque est exceptionnel. Cette nombreuse famille aurait dû assurer une descendance importante. En réalité seule Anne Gourdin, dame de la Faye, a une descendance.

Ainé masculin de cette nombreuse fratrie, François Gourdin de Fenestre (1671–1751) rachète le domaine de La Barre lors d'une succession. Il accomplit une brillante carrière militaire et prend sa retraite le 17 octobre 1746 avec le grade de brigadier des armées du roi et une pension de 2.500 livres par an.

<sup>10</sup> fille de noble Barthélémy de La Sudrie, écuyer, sieur de Puyrichard, trésorier général de France en généralité de Limoges, et de Marguerite de Barbarin.

Blason de la famille Gourdin de la Faye, de Labarre et de Fenestre, puis de la famille Duboys de Labarre

*D'azur à un calice d'or sur lequel sont penchés deux oiseaux affrontés d'argent baissant la tête dans le calice surmonté d'un croissant d'or, couronne comtale*



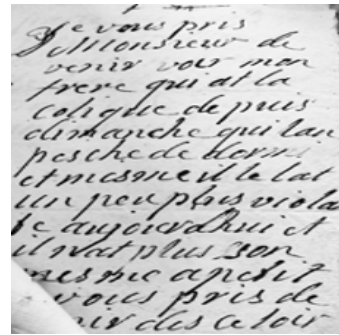
- Le calice : vase sacré, rappelle la coupe de vin de la dernière cène ;
  - Les colombes : amour, paix et fidélité ;
  - L'or : richesse, force, foi, pureté, constance ;
  - L'azur : royauté, majesté, beauté ;
  - croissant : noblesse, accroissement de richesses, honneur et de renommée. Il rappelle les croisades et les expéditions contre les Sarrasins et les Barbaresques ;
  - La couronne comtale : titre de comte.
- « Cette couronne n'est pas présente pour marquer la prétention à un Comté, mais pour signifier que le Gourdin qui accompagnait Guillaume Taillefer en terre Sainte appartenait au comte d'Angoulême. » (Michel de Labarre
- La présence d'un croissant renversé dans le blason confirme la thèse de Michel de Labarre selon laquelle un ancêtre Gourdin aurait participé à une croisade en Terre Sainte. L'hypothèse de la seconde croisade est à privilégier (1147-1149).

La figure « des colombes au calice » est séduisante et très ancienne. Michel de Labarre rappelle la découverte « d'une tombe du III<sup>e</sup> siècle retrouvée dans un cimetière romain ornée de rinceaux encore très classiques encadrant le symbole eucharistique de deux oiseaux affrontés buvant dans une coupe, et qui pourrait être celle de Saint-Ausone ».

Cette symbolique religieuse est effectivement fréquente (cathédrale de Ravenne, blason de l'ordre des camaldules (bénédictins) du XII<sup>e</sup> siècle, etc.).

Une anecdote originale : on a retrouvé une liasse d'une vingtaine de *billets* adressés à un *médecin* et concernant la famille Gourdin ou

sa domesticité, non datés. Les motifs sont quelquefois amusants et décrits avec réalisme.



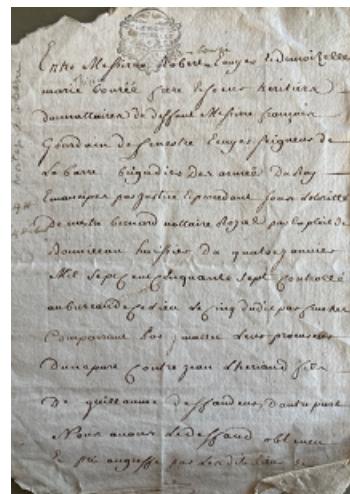
billet demandant à un « médecin » de « venir voir mon frère qui a la colique depuis dimanche qui l'empêche d



dormir », vers 1715

François Gourdin de Fenestre, promotion chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Juin 1739

François Gourdin n'a pas de descendance. A sa mort au château de La Barre en 1751, il transmet l'ensemble de ses biens à la petite-fille de sa sœur Anne Gourdin, (sa seule petite-nièce vivante), Marie-Thérèse Bourrée de Villement (ca.1736 Balzac-1773 Villejoubert).



Acte par lequel François Gourdin de Fenestre transmet le domaine de La Barre à sa nièce Marie Thérèse Bourrée de Villement de Balzac

## La famille Bourée

La famille Bourée est originaire de Picardie. Deux de ses membres ont été échevins de Beauvais en 1552 et 1578 et plusieurs ont été receveurs des tailles en l'élection de Ponthieu.

Marie Thérèse est la fille de Louis-Robert Bourée (1700-1771), seigneur de Villement et du Petit et Grand Balzac, receveur des tailles d'Angoulême et de Marie Babaud (1708 -1789).

C'est le grand-père de Marie-Thérèse, Robert Bourée, qui s'installe à Angoulême après avoir racheté la charge de receveur des tailles de l'élection d'Angoulême à Monsieur de Silhouette, charge qu'il transmettra à son fils. Il fait fortune, achète en 1719 la seigneurie de Villement à Ruelle avec droit de chapelle, fuie et garenne. Cette maison noble restera dans la famille Bourée au moins jusqu'en 1789. Il achète également en 1729 la seigneurie du Grand et Petit Balzac, fief ayant appartenu à Jean-Louis Guez de Balzac, restaurateur de la langue française au XVI<sup>ème</sup> siècle.

Les parents de Marie-Thérèse vivent grand train comme en témoignent des lettres retrouvées dans les archives familiales : en particulier un échange de correspondances avec une modiste qui transmet des échantillons de tissus et de soies afin de confectionner pour Madame quelques robes, pour monsieur une redingote ainsi que des rideaux pour leurs salons.

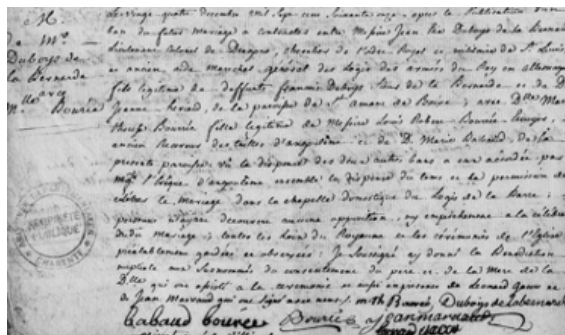
On a aussi retrouvé un inventaire d'une bibliothèque richement dotée (cf. annexe 39).

Un revers de fortune oblige Louis-Robert à vendre sa charge, et à accepter que son futur beau-fils, Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, interfère auprès du comte de Broglie pour traiter ses difficultés.



pages d'échantillons de tissus adressées à Madame Bourée (mère), 1763 et 1768

Entre 1751 et 1761, Marie-Thérèse Bourée hérite de la totalité des biens de la famille Gourdin (grands-oncles et grands-tantes restés sans descendance) – fiefs de Pouillac, du Chatelard, de Fenestre et de la Barrière – et son père rachète le fief d'Andone en 1761.



Acte mariage JH Duboys/MT Bourée, registre paroissiale de Villejoubert 1771

En 1771, Marie-Thérèse se marie avec Jean-Hélie Duboys de La Bernarde <sup>11</sup> (1716-1802), officier supérieur issu d'une longue lignée de procureurs fiscaux (cf. annexe 36). En 1773, Elle meurt en couche en donnant naissance à un fils unique Louis-Robert : un enfant unique pour une unique héritière, dont la descendance conserve le domaine jusqu'en 1994 et qui prend le nom de Duboys de Labarre : au total, la dynastie Gourdin-Duboys est propriétaire du domaine pendant 309 ans.

Jean-Hélie Duboys de La Bernarde devient seigneur du domaine en 1771. Il mène une carrière militaire brillante, notamment grâce à ses protecteurs le comte et le duc de Broglie.

### • La parenthèse de la Révolution

Jean-Hélie Duboys de La Bernarde est membre de l'ordre de la noblesse aux États-Généraux de 1789. Il vit des moments compliqués de 1791 à 1796.

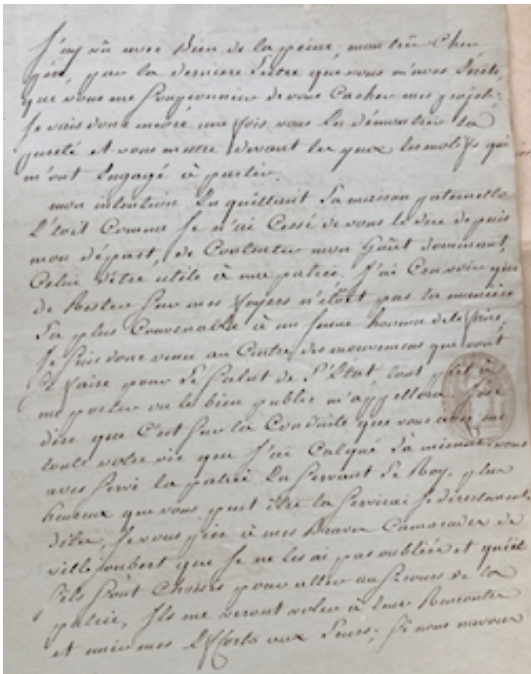
Dès 1790, il s'affirme attentif aux événements révolutionnaires, en particulier pendant la période de la recherche d'une constitution favorable au roi. Ainsi on repère dans le procès-verbal du 15 janvier 1790 repris dans les annales de l'Assemblée constituante<sup>12</sup> une adresse formulée auprès de cette assemblée ainsi reprise : « Adresse de M. Dubois de Labernarde,

<sup>11</sup> on note que la veuve de Pierre Duboys, aïeule de Jean-Hélie, afferma en 1640 des terres à Etienne Gourdin, sieur de la Barrière et demeurant au logis noble de Tourriers.

<sup>12</sup> Procès-verbal Assemblée nationale constituante, (1789-1791), France, Paris Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale.

*Maréchal des camps, qui déclare n'avoir jamais eu pour toute fortune que les bienfaits du Roi. Accordés à 55 ans de service et à des servies particuliers. Il fait don de la somme de 1621 liv. 11 s., qui lui est due sur ses appointements, ce qui excède de beaucoup le quart de son revenu ainsi que celui de son fils. Il supplie l'Assemblée de donner des ordres au Trésorier Général de lui faire passer une quittance qu'il puisse donner pour comptant au collecteur de sa paroisse. »*

En 1791, son fils Louis-Robert (1773-1857) quitte sans prévenir la Charente et part pour Paris. Il émigre pour s'engager, en tant qu'officier, dans l'armée de Condé et participe aux campagnes contre-révolutionnaires depuis l'Allemagne. Il sert notamment sous les ordres du maréchal-duc de Broglie, le protecteur de son père Jean-Hélie. (Cf. annexe 18).



lettre de Louis-Robert informant son père Jean-Hélie de son « départ à Paris », 1791, contrôlée et annotée par les autorités

Soupçonnant son fils d'être un émigré, les autorités cherchent à déposséder Jean-Hélie de ses biens. Il en résulte un combat riche de multiples péripéties qui dure jusqu'en 1797. Jean-Hélie a alors 81 ans.

« Maire » de la paroisse de Villejoubert en 1790, Jean-Hélie est obligé de démissionner le 27 novembre 1791.

Ses biens ayant été séquestrés, avec paiement d'une caution importante à la municipalité de Villejoubert, Jean-Hélie écrit le 4 avril 1792 une requête aux administrateurs du directoire du département de la Charente :

« [...] Le fils du citoyen Jean-Hélie Duboys de La Bernarde se trouve absolument sans aucun droit actif sur son mobilier ni les autres biens que la loi ou la convention lui attribuent que cependant sous prétexte de l'absence du dit sieur (Louis Robert, son fils) qui n'a dans la vérité pour cause que de parachever son éducation, la municipalité de Villejoubert se serait présentée au lieu de La Barre qu'occupe le citoyen Jean-Hélie Duboys de La Bernarde, pour l'apposition de scellés et l'inventaire de ses meubles et effets. [...] Le citoyen JH Duboys de La Bernarde demande que l'inventaire de ses meubles et effets ainsi que la cautionnement exigé soient l'objet d'une mainlevée pure et simple et définitive avec défense à la municipalité et tout autre de le troubler à l'avenir soit dans sa propriété soit dans sa paisible possession [...] ».

Le directoire valide la demande de Jean-Hélie tout en maintenant l'obligation de payer la caution. Il obtient, du fait de son grand âge, de garder un tiers de l'usufruit de ses biens et de pouvoir jouir du château, le reste allant à la Nation. (Cf. annexe 15).

En 1793, cette situation est remise en cause par la *Loi sur les émigrés* (cf. annexe 16). Elle prévoit la suppression de tous les droits attributifs d'usufruit des pères sur les biens de leurs enfants émigrés. Ainsi, Jean-Hélie écrit au directoire du département le 8 juillet 1793 :

« [...] Après avoir employé une longue carrière à la défense de la Patrie commune, le citoyen Duboys de La Bernarde aurait-il à craindre dans sa décrépitude pour sa subsistance et à devoir troubler la paix dont il peut jouir dans sa solitude ? ... Il n'est point de Nation qui se soit piquée de plus de justice et de plus de Loyauté que la nôtre, et .... Par son contrat de mariage, la citoyenne Bourée lui donna en cas de survie l'usufruit de tous ses biens. N'ayant laissé qu'un fils en très bas âge, elle lui attribua un double titre à l'usufruit universel aux biens de sa succession, l'un fondé sur la loi, l'autre sur la convention. Ce jeune homme à peine pubère et dans cet âge où la séduction a tant d'avantages sur la raison, aurait quitté la maison paternelle clandestinement, et sans qu'il ait pu depuis fournir aucune preuve du lieu de sa retraite. Le citoyen Duboys Labernarde a donc d'autant plus lieu d'être rassuré qu'on ne viendra pas troubler la paix dont il jouit dans la décrépitude ni lui enlever cette dernière ressource, n'ayant point voulu ajouter aux charges de la République en réclamant une traite proportionnée à ses longs services [...] ». (Cf. annexe 15).

Lettre pleine d'ironie du 8 juillet 1793, argumentant contre une confiscation de ses biens en usufruit.

Jean-Hélie est maintenu dans ses droits d'usufruit jusqu'en novembre 1794, c'est à dire jusqu'à la majorité de Louis-Robert.

lettre d'observations de Jean-Hélie Duboys-Labernarde relative à une dénonciation de sous-évaluation de ses biens, déc. 1793

À l'occasion de la promulgation de la loi du 9 floréal de l'an III (9 avril 1795) dite de *présuccession* (Cf. annexe 16), Jean-Hélie défend toujours ses droits. Il cosigne ainsi avec d'autres parents d'émigrés de la cité d'Angoulême – comme Broglie, Terrasson, Montalembert pour n'en

citer que certains – une *Réclamation des pères et mères d'émigrés à la Convention nationale*.<sup>13</sup> (Cf. annexe 16).

Cette pétition n'aboutit bien évidemment pas, mais elle permet des rapprochements entre nobles, ce qui se traduira par des mariages concernant des descendants Duboys.

A Angoulême, le 13 Prairial, troisième année Républicaine.

Signé, Bonriot, Salignac, Juglart Limérac, Galaré née Duillet, soi-disant mère d'émigré, Galaré, Montmorency veuve Broglie, Terrasson Verneuil femme Montleau, Terrasson Montleau, Labouret, Culant veuve Saint-Hermine; Vassoigne, Balathier Vigier, Arnauld Ronsenac, Duboys Labernarde, Huet, Sarlentie Ronsenac, Lebourg Chevreux, Saligniac Glent, l'Estang, Salomon Boissrouffier, Salomon Saulger, Jehu Suzerac, Lacharlonie veuve Labatud, Terrasson aîné, Desmiers, Belat, Gayiot veuve Montalembert, Arnauld femme Terrasson, Merveilleux femme Lambert, Dupont Robert, Guignebourg aïeule, Bourgon femme Gata, Lambert.

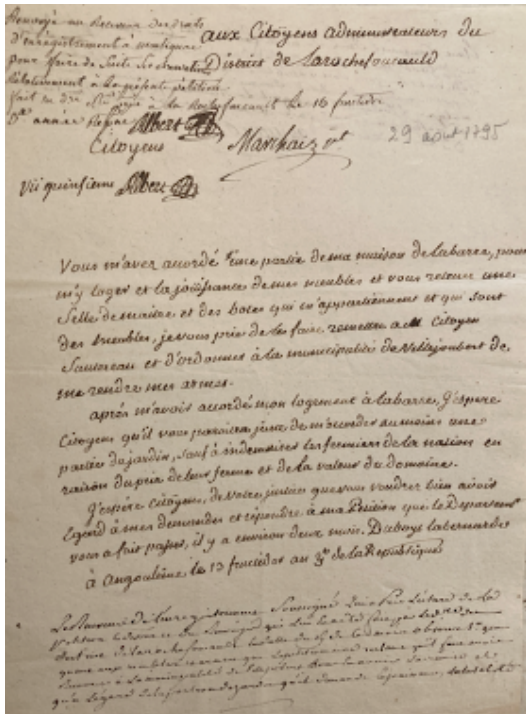
Réclamation des pères et mères d'émigrés, 1<sup>er</sup> juin 1795

En 1795, on laisse toutefois à Jean-Hélie la jouissance d'une partie de sa maison et de ses meubles, comme en témoigne une lettre adressée le 29 août 1795 aux citoyens administrateurs du district de La Rochefoucauld :

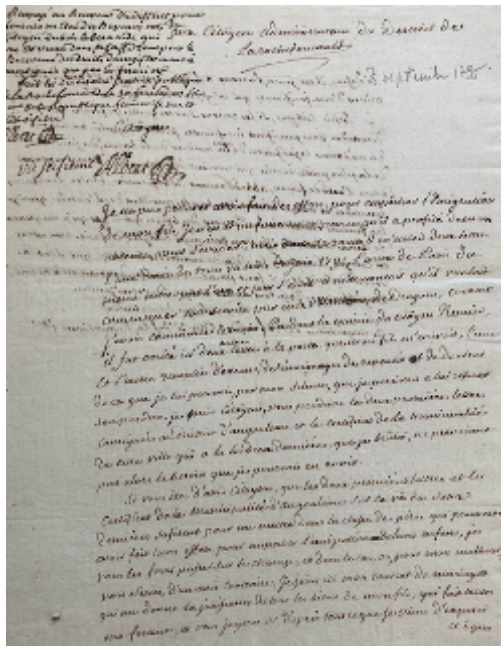
« [...] Vous m'avez accordé une partie de ma maison de La Barre pour m'y loger et la jouissance de mes meubles et vous retenez une selle de maître et des bottes qui m'appartiennent et qui sont des meubles. Je vous prie de les faire remettre au citoyen Sautereau et d'ordonner à la municipalité de Villejoubert de me rendre mes armes. Après m'avoir accordé mon logement à La Barre, j'espère,

<sup>13</sup> Archives familiales.

citoyens, qu'il vous paraîtra juste de m'accorder au moins une partie de mon jardin [...] ». Le 1<sup>er</sup> octobre, le district lui donne son accord.



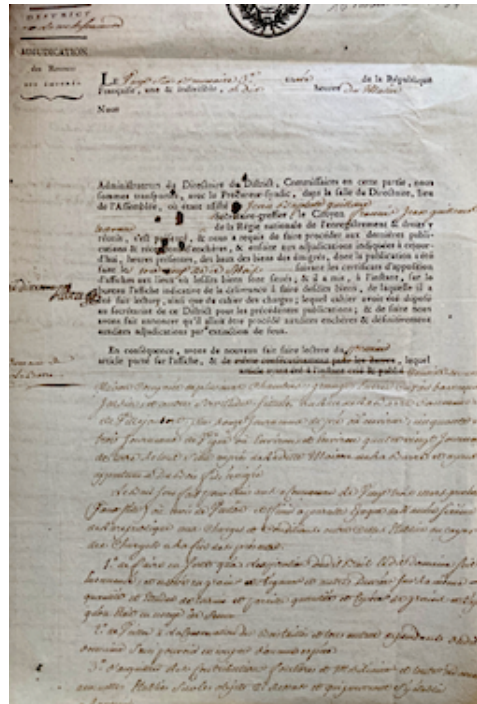
Lettre de Jean Hélie pour demander à ce qu'on lui rende « ses bottes etc. », revêtue d'un accord des administrateurs du 15 fructidor an III (1 sept. 1795)



Lettre du 21 fructidor an III (7 sept. 1795)

Il réécrit le 21 septembre 1795 aux citoyens administrateurs du district de La Rochefoucauld pour justifier les efforts qu'il a fait en tant que père afin d'empêcher son fils d'émigrer, et ainsi échappé à la loi de 1793 et surtout obtenir qu'on lui laisse la jouissance, en plus de sa maison de Labarre, de jardins, communs et terres. (Cf. annexe 15).

En 1796, la vente de ses propriétés est ordonnée par adjudication en tant que Bien national. (26 brumaire an V).



adjudication du domaine de La Barre, 16 nov. 1796

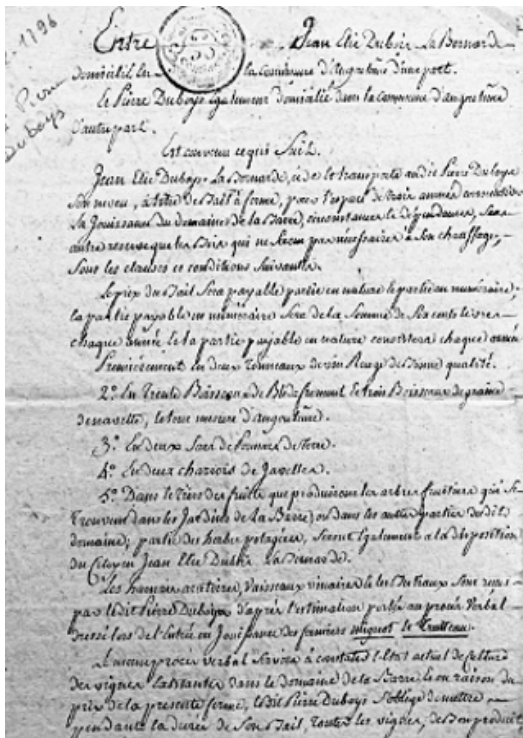
En accord avec Jean-Hélie – et pour conserver ses biens au profit de son fils – deux neveux de Jean-Hélie – Pierre Hériard de Boisrécloux <sup>14</sup> (1759-1835) et, pour la plus grande partie de ses biens, le citoyen (1756-1834) – rachètent le 22 juillet et septembre 1796 le domaine de La Barre et le 13 février 1797 partie des autres fiefs associés. Jean-Hélie, en sous-main, finance ce rachat.

Il conserve toutefois la faculté d'établir les contrats d'affermage afin de bénéficier d'une partie de l'usufruit, <sup>15</sup> comme en témoigne un contrat d'affermage\* passé en 1798 entre Jean-

<sup>14</sup> P. Hériard de Boisrécloux, neveu par sa mère de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde. Il joue un rôle dans le rapprochement de la famille du peintre Eugène Delacroix avec Louis-Robert et Léo Duboys de Labarre.

<sup>15</sup> Cette disposition semble déroger aux règles d'adjudication : Pierre Duboys-Labernarde, membre du directoire du département, a son doute aidé à cette situation positive pour Jean-Hélie.

Hélie et un des adjudicataires (cf. annexe 22). Il réside alors à Angoulême.



baîl entre Jean-Hélie Duboys La Bernarde et son neveu Pierre Duboys relatif aux terres de La Barre, (28 frimaire an V) (18 déc. 1796, un mois après son adjudication)

Jean-Hélie se bat au-delà de 1798 pour préserver les biens de son fils. Il rédige par exemple une *Adresse* aux députés de la Charente, dans laquelle il s'insurge contre deux articles de la Constitution du 22 frimaire an VIII, texte adopté le 13 décembre 1799 et instaurant le Consulat dans le cadre de la première République. Les articles 93 et 94 de cette constitution prescrivent l'interdiction du retour des émigrés et que les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République (cf. annexe 16).

Vers 1798, Jean-Hélie rédige un testament olographe : « [...] ne voulant pas que les précautions que j'ai prises pour conserver à mon fils sa propriété soient infructueuses, j'ai fait mon testament olographe de la manière suivante : il contiendra moins des dispositions lucratives que des dispositions de prévoyance et j'ose assez bien présumer de la loyauté française et de l'attachement pour moi des personnes que j'y indiquerais [...] Mais nos lois actuelles sont tellement sévères que je n'ai pu me rendre acquéreur en mon nom et que le domaine de La Barre a été adjugé à Pierre Dubois mon neveu et à Pierre Hériard mon autre neveu. J'ai fourni les fonds dont je pouvais disposer, en sorte que la partie importante du domaine de La Barre est

entrée dans mes mains en toute propriété. C'est surtout ce qui résulte de la contre-lettre que m'a donnée le sieur Dubois mon neveu et que je joindrai à mon testament [...] ». (Cf. annexe 17).

En 1796, Pierre Dubois-Labernarde a donc racheté le domaine de La Barre en faisant la promesse écrite de le rendre aux héritiers de Jean-Hélie lors du règlement de la succession de celui-ci. Il n'est donc que propriétaire *temporaire*.

- L'émigration contre révolutionnaire de Louis-Robert Duboys de Labarre

Le fils de Jean-Hélie, Louis-Robert Duboys de Labarre (1773-1857), rejoint l'Allemagne et reste sous les drapeaux *contre-révolutionnaires* de juin 1791 jusqu'à fin 1800.

Il rejoint d'abord l'armée du duc de Bourbon dans la compagnie des officiers du maréchal de Turenne et participe à la campagne de 1792. Le 24 décembre 1794, il rejoint Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé et fait les campagnes de 1795-1796 et de 1797 dans le régiment des chevaliers de la Couronne, compagnie de la Roche-Aymon. Il entre comme cadet au régiment de Waldeck Dragons autrichiens où il fait les campagnes de 1798-1799 et 1800. Il rejoint le prince de Condé le 4 novembre 1800 dans la compagnie N° 10 des chasseurs nobles.

Depuis l'Allemagne, Louis-Robert Duboys de Labarre revient en France fin 1800, après une traversée risquée du territoire.

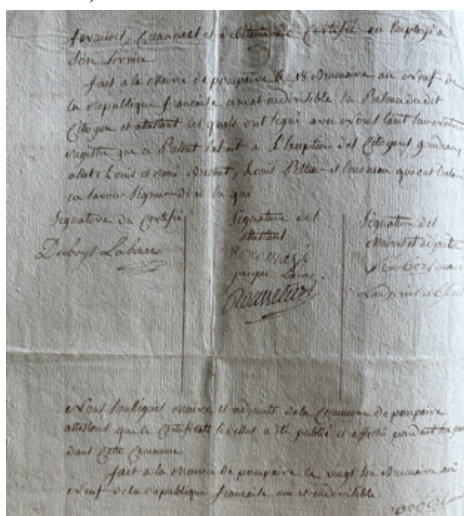


certificat d'engagement en Allemagne de Louis-Robert (Ludwig) Duboys de Labarre lors des campagnes contre-révolutionnaires, 1800, en allemand

Durant toutes ses campagnes, Louis-Robert « [...] s'est retrouvé à toutes les affaires et s'est conduit avec honneur se distinguant par son zèle et par son courage ».

Il s'installe clandestinement à Niort, bénéficiant de l'hospitalité des Dumas-Vigant.

Afin de faciliter son retrait des listes des émigrés, il réussit à se faire établir un faux certificat de résidence qui apporte la preuve qu'il n'avait pas quitté le territoire français. Ce certificat est établi par le maire de Pompaire (près de Parthenay) attestant « [...] qu'il avait vécu du 1<sup>er</sup> mai 1792 au 1<sup>er</sup> septembre 1799 sans interruption dans une maison appartenant au citoyen Savaton à la Carrinière où demeurait le citoyen Louis Sicot. Et que du 1<sup>er</sup> septembre 1799 au 22 mars 1800, il était parti pour le service aux armées des Vendéens ou des Chouans, selon certificat de JB Barnaud, général de Brigade, commandant le département de la Mayenne ». (Cf. annexe 18).



Certificat du Maire de Pompaire (extrait) 30 brumaire an 9 (21 novembre 1800)

Contre-signé Duboys Labarre

Le 7 juin 1801 (18 prairial an IX), il est amnistié, en surveillance à Niort, provisoirement rayé de la liste des émigrés et autorisé par le préfet de la Charente à résider à Angoulême près de son père infirme et octogénaire.

Louis-Robert s'emploie à régler son problème de suppression définitive de la liste des émigrés.

Son ami Charles Boyer <sup>16</sup> lui écrit le 29 juillet 1801 une lettre depuis Paris : « [...] Je n'osais plus t'écrire, mon cher Labarre, étant très inquiet

de tes papiers. Heureusement M. de Talleyrand est de retour et avec lui son secrétaire avec qui j'ai soupé hier et passé une bonne partie de la nuit. Je suis allé le voir ce matin et j'ai revu et touché tes papiers. Je dois les prendre demain matin pour aller chez Maurice lui rappeler ses promesses et lui demander une radiation définitive ».

Afin de revenir en Charente et régler la succession de son père (décédé le 4 février 1802, Louis-Robert ne revoit pas son père), il fait sa déclaration devant le préfet de Charente le 19 mai 1802 (29 floréal an X). (Cf. annexe 18).

L'affaire n'est toujours pas réglée courant 1802, comme en témoigne une lettre de Mme Rambaud de Néville, proche du Ministre de la Police, indiquant qu'elle s'occupe avec difficulté de son dossier.

De retour à Angoulême fin 1802, il s'installe comme locataire chez Mme Delisle, une veuve qui habitait près du couvent des Ursulines à Angoulême. Il y transporte quelques meubles prêtés par son père (« [...] 24 draps, 5 douzaines de serviettes, 1 lit garni de 2 matelas, 4 malles, 6 poches d'oreillers, 1 tourtière, 1 graphomètre, 1 bouilloire d'étain, 1 étui de mathématiques [...] »).

Louis-Robert est définitivement amnistié le 9 décembre 1802 (18 frimaire an XI).<sup>17</sup>

### • La belle époque viticole post-Révolution

Comme l'avait projeté son père, Louis-Robert Duboys de Labarre récupère en partie ses biens en 1803, et notamment le domaine de La Barre. Pierre Duboys les lui restitue les 25 janvier, 14 mars 1803 et 12 août 1804.

En 1803, il épouse Marie de Castelnau de La Loubière (25 oct. 1776 à Charmant – 07 oct. 1848 à Angoulême)<sup>18</sup>. Ils ont 5 enfants.

A l'occasion du décès de Guillemine de Guimard de Couzier (1740-1809) – seconde épouse de son père – Louis-Robert rachète à ses héritiers et restructure le domaine voisin de Puyfrançais, situé à Anais. Il s'y installe définitivement vers 1811. Sa descendance fait de Puyfrançais sa résidence principale. A partir de 1810, le château de La Barre devient une annexe viticole du domaine de Puyfrançais.

<sup>16</sup> Sans doute un camarade d'armes en Allemagne : on a retrouvé une lettre rédigée en allemand daté du 13 juin 1801.

<sup>17</sup> Abbé Pierre Bureau, *les émigrés charentais*, Ed. Pulim 2003.

<sup>18</sup> Fille de Jean-Marie de La Loubière, seigneur de Bernac (6 mars 1748 à Bernac - 17 mars 1798 en Allemagne) et de Jeanne Guy de Livernant 1743 - 1813.

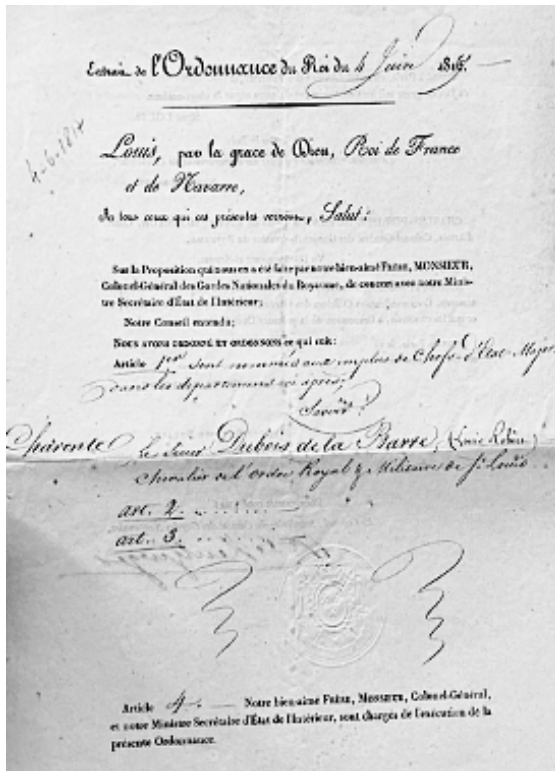
Louis-Robert Duboys de Labarre devient assez vite un notable charentais et assure des fonctions publiques. En 1815, il est nommé maire de la commune d'Anais. Le 4 juin 1816, il est promu chevalier dans l'ordre de Saint-Louis (cf. annexe 9) et nommé chef d'état-major de la Garde nationale du département de la Charente. Il est élu conseiller général de la Charente avant 1822 et l'est toujours après 1830. Il est membre de la société d'agriculture de la Charente.

Il bénéficie de la loi dite du milliard aux émigrés\* promulguée par Charles X du 28 juin 1825. Cette loi indemnise les émigrés qui ont perdu leurs biens vendus comme Bien national sous la Révolution. Cette indemnisation permet à Louis-Robert de compléter la reconstitution de son patrimoine, notamment en rachetant une partie de ses terres de Pouillac et quelques parcelles manquantes du domaine de La Barre.



« Lettres de Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis », Louis-Robert Duboys de Labarre, 20 septembre 1816

A partir de 1857, année de la mort de Louis-Robert, son fils Léo de Labarre (1819 Anais - 1905 Anais) gère le domaine de La Barre pour le compte de sa sœur Herminie (1815-1887) qui en a hérité. Léo rachète le domaine lors de la succession de sa sœur en 1887. Il devient peintre après avoir été élève d'Eugène Delacroix de 1842 à 1844 (cf. chapitre 10).



ordonnance du Roi du 4 juin 1816 nommant Louis-Robert Duboys de Labarre chef d'État-major de la Garde Nationale du département de la Charente



nomination de Louis-Robert, Conseiller Général, en tant que membre de la commission des comptes de gestion, 4 juin 1830

En 1893, Ludovic de Labarre (1862-1941) hérite du domaine qu'il afferme à trois métayers à qui il met à disposition le château.

Etienne de Labarre, nouveau propriétaire du domaine depuis 1941, est très attaché à son territoire. Il est engagé dans les institutions agricoles du département et est élu pendant près de vingt ans conseiller général du canton de Saint-Amant-de-Boixe et conseiller municipal

de Villejoubert (*cf. chapitre 13*). Il fait d'une partie du château sa résidence secondaire.

Après sa mort en 1967, sa succession entraîne un démantèlement du domaine. Les terres agricoles sont vendues et le château, avec les 16 ha de la motte d'Andone, est transformé en résidence secondaire, propriété d'une de ses filles, Elisabeth Pellerin.

Vladimir Ashkenazi<sup>19</sup>, pianiste et chef d'orchestre de renommée internationale, achète le château en 1994, et y réside jusqu'en 2018, date à laquelle de nouveaux propriétaires, Bernard Kuin et Sandra Lourens – d'origine hollandaise – reprennent le témoin, décidés eux aussi à le faire revivre le château de La Barre.

### ***Le fief de La Barre : un petit fief noble rural***

La paroisse de Villejoubert a peut-être hébergé plusieurs fiefs nobles, dont l'un appartenait à un Montalembert<sup>20</sup>. Mais le domaine de La Barre est le *grand* fief noble de la paroisse.

Au Moyen-Âge, cette paroisse accueille des laboureurs\*, des journaliers\* et bordiers\*, des agriers\*, des forestiers, quelques artisans et bourgeois. Elle est très dépendante :

- de l'exploitation de la forêt de Boixe – s'étendant alors jusqu'aux limites du village – qui avait été assurée par un Gausbert, d'où l'origine du nom de la paroisse.

- de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe et de sa vocation religieuse, avec le prieuré de Gaubert, la chapelle de St-Saturnin-et-St-Amant et l'ermitage de La Macarine.

Jean Triquot édifie le château de La Barre à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Sa construction dure entre trois et cinq ans. Elle mobilise une main d'œuvre locale et de nombreux artisans sont hébergés sur place. La résurrection du fief d'Andone (La Barre) à la sortie de la guerre de

Cent Ans et les défrichements associés sont vecteurs d'un repeuplement de la paroisse.

C'est dire que le fief de La Barre, petit fief sans droits seigneuriaux\* importants, fait référence dans le paysage paroissial. Le suzerain du fief est jusqu'en 1791 le baron<sup>21</sup> – puis le comte, puis le duc – de La Rochefoucauld et, pour quelques terres, l'évêque d'Angoulême à la Renaissance.

La noblesse du fief est attestée par la grosse tour nord, le caractère défensif du château, la présence d'un pigeonnier et d'une garenne, ainsi que par les droits spéciaux en matière de chasse et de prélèvement de bois de construction dans la forêt de Boixe, octroyés en 1413 par le baron de Montignac.

On ne sait si le seigneur de La Barre exerce un droit de justice, mais la configuration du logis et les peintures murales du XV<sup>e</sup> siècle retrouvées dans certaines salles du château, laissent supposer qu'il exerce au moins une basse justice, en réalité des arbitrages pour des questions d'héritage et de bornage de terres.

Le seigneur de La Barre perçoit des loyers (cens et mi-fruit\*) pour les tenures qu'il loue aux laboureurs, auxquels s'ajoutent les droits seigneuriaux (banalités\*, lods et ventes\*, etc.) (*cf. annexe 8*).

On connaît différents aveux\* ou hommages\* rendus par les seigneurs du fief à leur suzerain. Ces aveux donnent quelques points de repères sur les droits et devoirs des seigneurs de La Barre (*cf. annexe 6*).

### ***Zoom sur une géographie d'alliances***

Le tableau en *annexe 7* et les cartes qui suivent présentent les différents fiefs ayant appartenu directement à la dynastie Gourdin-Dubois entre 1685 et 1949.

On peut noter la stratégie – est-elle volontaire ? – de concentration des fiefs opérés

<sup>19</sup> Vladimir Ashkenazy (né en 1937), pianiste virtuose, directeur musical du Royal Philharmonic Orchestra, du Deutsche Symphonie-Orchester Berlin, des orchestres symphoniques du Japon et de Sydney.

<sup>20</sup> Montalembert : famille noble charentaise, dont un pair de France. Marc René, marquis de Montalembert (1714-1800) – maréchal, fondateur

des forges de Ruelle qui fournissaient les canons de la Marine – est propriétaire d'un logis à Villejoubert vers 1750. Un neveu Dubois de Godefroy de Jean-Hélie, dernier seigneur de La Barre, a épousé Françoise de Montalembert.

<sup>21</sup> A la fois baron de Montignac et baron de La Rochefoucauld.

par la dynastie Gourdin-Duboy. Six fiefs localisés sur des communes limitrophes sont, à des périodes différentes, directement contrôlés par le Seigneur de La Barre :

- à Tourriers : les fiefs de La Faye, de Fenestre, de la Barrière et de Pouillac, acquis avant 1685, vendus comme Bien national en 1796, puis partiellement récupérés par Louis-Robert Duboy de Labarre avant 1827 ;

- à Angoulême, le logis du Maine-Blanc, sans doute acquis au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et vendu en 1772 par Jean-Hélie à la famille Sazerac <sup>22</sup> (de Forge) ;

- à Villejoubert, le fief de La Barre, acquis en 1685, et le fief d'Andone acquis en 1761. Ces deux fiefs sont vendus en 1796 comme Bien national et récupérés par Louis-Robert Duboy de Labarre en 1803 ;

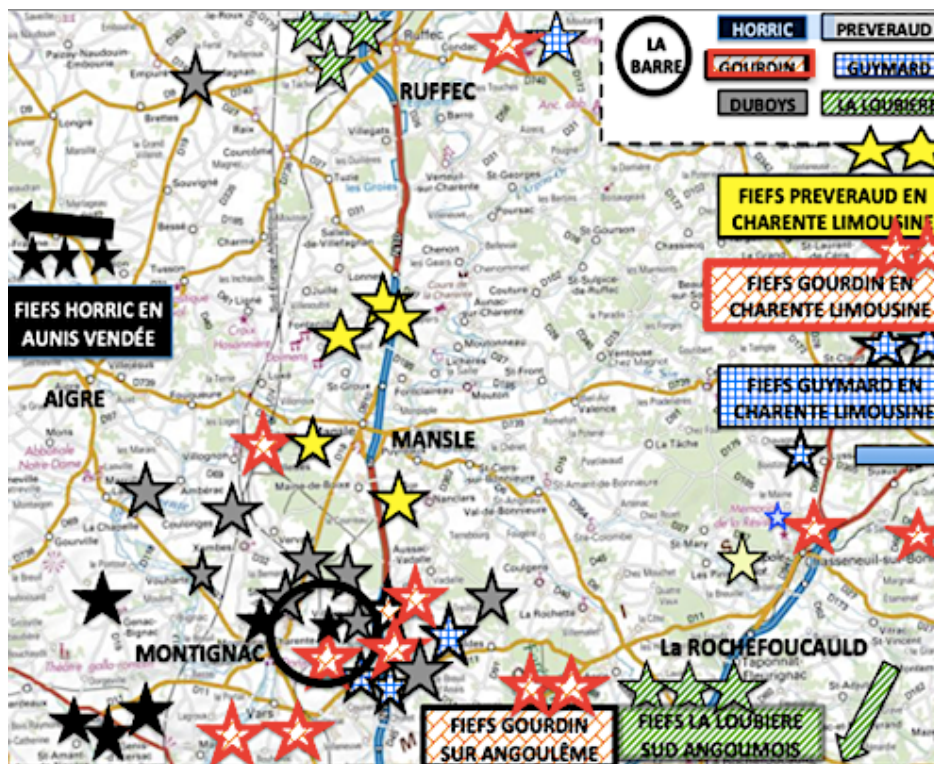
- Des terres acquises par alliance : sur Montignac, le fief du Chatelard acquis en 1685, puis récupéré partiellement par Louis-Robert Duboy en 1803 après sa vente comme Bien national en 1796 ;

- à Anais, le domaine de Puyfrançais acquis par alliance en 1809 ;

- Des terres reçues en héritage : Paroisse de Saint-Amant-de-Boixe, des terres du village de La Bernarde, dont Jean-Hélie renonce en partie lors de la succession de son père en 1764 ; Paroisse de Vars, le fief de Balzac, acquis par alliance et vendu en 1745.

Quelques autres terres acquises ou héritées au XIX<sup>e</sup> siècle ont été repérées, notamment des terres à Xambes, Villognon, Aussac ou des fiefs en Vendée, en Charente-Maritime à Marennes, à Saint-Georges de Didone (Royan) et Saint Just, des terres en Charente limousine ou en Picardie.

La carte qui suit présente un inventaire incomplet (1510-1810) de certains fiefs *alliés* aux Seigneur et fief de La Barre. Il s'agit soit d'un fief que le seigneur de La Barre possède directement (par acquisition, héritage etc.) soit d'un fief d'alliés.



*fiefs alliés par famille entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle*

<sup>22</sup> Famille Sazerac : faïenciers, maitres de forges. Elle achète en 1781 le logis de Forge (Mouthiers-sur-Boême) pour y créer un moulin à papier. Par héritage,

ce logis est aujourd'hui propriété de la famille de Beucé – Jeanne de Beucé est l'épouse d'Etienne de Labarre.



On peut constater une forme de concentration géographique : ce n'est pas étonnant. Les alliances de la petite noblesse se font dans la châtellenie d'origine. Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on vit dans sa paroisse et son horizon est le *pays* rythmé par les marchés et des cercles limités d'échange.

Il arrive qu'un nouveau cercle de fiefs alliés se constitue à l'occasion de l'alliance de descendants avec la seigneurie d'un fief plus éloigné géographiquement. C'est le cas de la famille Gourdin – avec des fiefs du côté de Confolens –, ou de la famille Horric – avec les branches de Contré (Charente maritime), de la Courade, de la Motte Saint-Genis, de La Rochetolay (Deux Sèvres) –, ou de la famille Duboys – avec des branches en Dordogne ou en Bretagne.

Dans l'Ancien Régime, la question de la transmission est importante. Elle est réglementée par la Coutume d'Angoumois. La transmission de fiefs est même un des piliers du système féodal\*. On en retrouve l'importance dans les aveux\* où il est prévu qu'à mouvance du seigneur-dominant (suzerain) ou du vassal-servant, ce dernier doit payer une redevance,

qui peut être significative pour les tenanciers.

La question des alliances est tout aussi importante. Si les sentiments amoureux existent, les mariages sont clairement d'intérêt. Ils visent à regrouper un maximum de seigneuries. Les mariages servent également à nouer des alliances entre différentes dynasties.

« *Le meilleur moyen pour un groupe social de s'imposer politiquement a toujours été l'enrichissement. Les nobles ruraux s'emploient donc à grossir leur fortune pour convaincre le pouvoir de leur poids politique et pour maîtriser la pression des classes roturières actives. Appauvris, voire totalement ruinés à la fin des guerres, les gentilshommes arrondissent leurs biens en utilisant les techniques connues de regroupement des terres. Ils se marient par intérêt. Ils cherchent les héritages. Globalement, il y a un véritable marché des seigneuries. D'un côté, il y a des petits seigneurs qui sont aux bords de la faillite, et de l'autre côté des seigneurs qui sont spécialistes des rachats de fiefs. Ces transferts de seigneuries qui profitent aux seigneurs les plus riches sont très nombreux et permettent de posséder plusieurs domaines* ». <sup>23</sup>

<sup>23</sup> Renaudin (Hélène), *les logis nobles bâtis dans le Maine*, Ed. Université du Maine, 2014.

## ***Quelques points de repères sur la famille Duboys***

- La famille Duboys s'est installée en Charente avant 1505

La famille Duboys est repérée au XV<sup>e</sup> siècle avant 1505 sur la paroisse de Saint-Amant-de-Boixe. A cette dernière date, elle rend *hommage\** au comte de La Rochefoucauld pour la tenure perpétuelle dont elle a hérité de Jean Mangon et Jean Croizat tenanciers d'une baillette, ayant rendu hommage le 16 juillet 1469.<sup>24</sup> Le premier Duboys connu est Pierre Duboys (?- vers 1590), identifié en 1579 en tant que procureur fiscal en la châtellenie de Montignac<sup>25</sup>. Il est installé au village de La Bernarde (paroisse de Saint-Amant-de-Boixe), où il fait souche avec sa famille en tant que *sieur de La Bernarde*. La famille Duboys fait partie de la bourgeoisie de robe.

Un logis à belle allure est construit au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.



*les Duboys construisent un logis au XVII<sup>e</sup> à La Bernarde. Le Château actuel est réaménagé au XIX<sup>e</sup> (photos A de Montleau)*

<sup>24</sup> In mémoire établi par François Duboys en 1740 et accord notarial intervenu entre Le duc de La Rochefoucauld et le sieur Duboys en 1741. Archives familiales.

A sa suite, sa descendance produit, sur quatre générations, des procureurs fiscaux\* en la baronnie de Montignac (Pierre II ?-1620, Samuel ?-, Hélié ?-1727 et François 1682-1764), par rachat de la charge). Cette charge, relativement lucrative, leur permet d'acheter de nombreuses tenures, mas et terres sur les paroisses de Saint-Amant-de-Boixe, de Xambes et de Vervant. On a évalué à 170 ha les terres attachées à La Bernarde (vers 1750), comprenant le bois de La Bernarde (intégré à la forêt de Boixe), les terres de La Bernarde, La Brune et La Plaine – le tout étant d'un seul tenant.

Lors de transmissions, les héritiers de certains mas prennent le nom de ces terres. Cela crée la branche Duboys de la Brune (terres dans le village de La Bernarde), les branches Duboys de Godefroy et de La Plaine (terres dans la commune de Vervant), les branches Duboys de La Broue et Duboys de La Molignière (terres sans doute de la Moulignière à Saint-Groux – Villorioux), et enfin la branche Duboys du Vignaud.

### **La famille Duboys <sup>26</sup>**

*« Le village de La Bernarde, de Saint-Amant-de-Boixe, mérite une mention particulière. C'est là en effet, que depuis presque trois siècles habite une famille considérée, les Duboys. A diverses époques, elle fournit aux armées françaises plusieurs officiers distingués, entre autre Samuel Duboys, capitaine des gardes du comte de Jarnac en 1659 ; Elie Duboys de la Bernarde, maréchal de camp en 1769, ses frères Duboys de Belleplaine (capitaine de vaisseau), François Duboys de La brune (capitaine) et son frère Duboys de Godefroy (chef de bataillon) ; enfin Samuel, capitaine au 30<sup>ème</sup> de ligne, frappé prématurément le 27 mai 1849 arrête une carrière qui s'ouvrirait belle devant lui. Tous ces valeureux enfants de la commune ont répandu leur sang pour la patrie ».*

Jean-Hélié Duboys de La Bernarde, premier seigneur « Duboys » du domaine de La

<sup>25</sup> Contrat de mariage entre Pierre Duboys et Lucrèce Prévéraud au temple de Verteuil, 8 février 1579. Archives familiales.

<sup>26</sup> Gaugué (Alcide), *La Charente communale illustrée*, p.171, Ed. de la Tour Gile, 1868. Certaines dates, grades et prénoms sont erronés.

Barre par alliance, est le fils aîné de François Duboys de Labernarde (ca 1682 -1764) et Jeanne Hériard (1685-1770).

Les « Duboys » sont référencés dans le *dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>27</sup> : « [...] *La famille Duboys de La Bernarde, aujourd'hui Duboys de La Barre, appartient à l'aristocratie de l'Angoumois. On en retrouve une généalogie dans l'ouvrage de M. Callendreau : l'ordre de la noblesse de l'Angoumois aux États-Généraux de 1789* ».

- Une famille catholique d'origine irlandaise ?

Comme le relate Michel de Labarre, « [...] *La famille Duboys serait d'origine irlandaise : chassée de son pays par les persécutions religieuses anticatholiques, elle serait venue depuis longtemps se fixer en Angoumois. De l'Irlande, les premiers départs ont lieu sous Edouard II avec le statut de Kilkenny (1366, dispositions visant à « angliciser » l'Irlande), le second temps fort de l'émigration catholique hors d'Irlande se situe à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sous Jacques 1<sup>er</sup> (1566-1625). On se sait dire lors de quelle vague la famille Duboys a émigré* ».<sup>28</sup>

La dernière hypothèse n'est pas recevable : on repère des Duboys dès 1505.

On peut émettre une nouvelle hypothèse : le premier ancêtre Duboys serait venu en France avec l'armée anglaise pendant la guerre de Cent Ans et se serait établi en Charente lors de la phase de défrichement vers 1450.

Quant au nom Duboys – que certains écrivent Dubois ou Duboÿs – il pourrait être d'origine anglaise : l'usage du tréma commence dans les langues occidentales à partir du XII<sup>e</sup> siècle en lien avec les anglo-normands – dont la

langue issue de l'ancien français est parlée en Angleterre. Mais ne nous laissons pas abuser par une similitude phonétique avec le *boy* anglais ! A noter que le *ÿ* ne s'utilise que pour les noms propres.

Une autre hypothèse : s'installant en lisière de la forêt de Boixe et exploitant peut-être la forêt, le premier Duboÿs aurait pris le surnom de « du bois » que la population de la paroisse de Saint-Amant-de-Boixe lui aurait donné en référence au fait qu'il soit installé en lisière de la forêt de Boixe, dont il était un défricheur.

En effet, alors que les patronymes n'existaient pas toujours, la coutume moyenâgeuse voulait qu'on nomme deux individus portant le même prénom en attribuant un qualificatif distinctif (soit une de ses caractéristiques physiques, *le chauve, le fort*, soit professionnel, *le forestier, le fevre*, soit géographique, *la fontaine, du bois*, soit d'origine provinciale, *le normand, ...*). Le nom *Duboÿs* aurait peut-être comme origine : « habitant près du bois ».

\* \* \*

On trouvera en annexe des arbres généalogiques présentant les ascendances ou les descendances de certains des résidents du château de La Barre, ainsi que de leurs épouses. Ces tableaux ne respectent pas les règles généalogiques mais ont été élaborés à partir de bases de données vérifiées et recoupées (base Roglo, Base Geneanet, Armorial de l'Angoumois / J.M Ouvrard, histoire de quatre familles / Alain de Labarre Jean-Claude Pallas et archives familiales).

Quelques « parents » charentais de Louis-Robert Duboys de Labarre vers 1800 : émigrés contre-révolutionnaires :

- François-Joseph de Corlieu (sgr de Loches et de la Croix, 1745 - avant 1828, oncle par alliance),
- Jean-Elie Duboys de Godefroy (lieutenant-colonel d'infanterie, 1763 - 1829, cousin germain),
- Christophe-François Labouret, dit Nersac (1767 - 1856, beau-frère par alliance),
- Jean-Marie de La Loubière, (sgr de Bernac et Livernant, 1748 - 1798, beau-père),
- François de Robinet de Plas (Baron de Plas, 1767 - 1835, beau-frère par alliance),
- Jean-Annet Leroy de Lenchères (sgr de Lenchères, 1767 - 1842, cousin par alliance),
- René-Gabriel Terrasson de Montleau, (sgr de Moulidars, Etaules, les Courades, 1773 - 1842, beau-père de sa fille Charlotte),

Révolutionnaires :

- Pierre Duboys Labernarde (1756 - 1834, président de l'Assemblée primaire de St-Amant-de-Boixe en 1790, Conseiller général en 1792, député en 1815, son cousin germain)

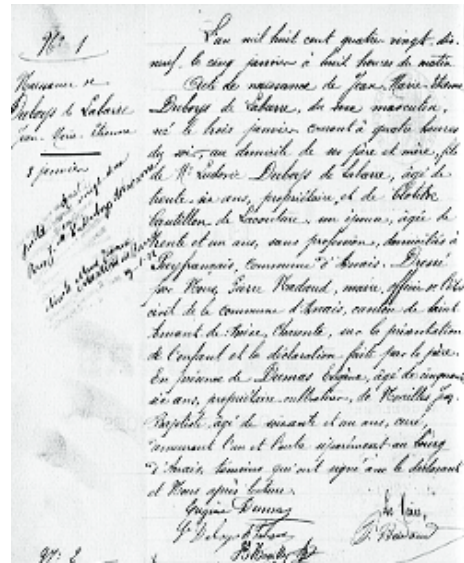
<sup>27</sup> Tome XIV, Gustave Chaix d'Est-Ange, 1915, Évreux, imprimerie Charles Berissey.

<sup>28</sup> Biographie de Jean-Hélie Duboys de La Bernarde tableau d'honneur de la légion d'honneur, 1904.





acte naissance de Ludovic de Labarre, 16 juillet 1862



acte de naissance d'Etienne de Labarre, 2 janvier 1899 (ADC)



tombes des Labarre au cimetière d'Anais (Louis-Robert, Mimi, Léo, Yvan, Laure, Ludovic ...)



Tombe de Ludovic de Labarre (Anais)



tombe de Léo de Labarre, (Anais)